



# ALTERNATIVE



**SNUipp 17**

Bulletin du SNUipp/FSU de Charente Maritime

N° 222 juin 2014 Prix : 0,75 €

Numéro envoyé à toutes les écoles et tous les syndiqués

Déposé le 20 / 06 / 2014

## 1er mouvement 2014

**Edito**

Cette année, enfin, nous avons obtenu un second mouvement informatisé. Cela devrait permettre à plus de collègues d'obtenir un poste qu'ils ont choisi.

Dans le reste de l'actualité de l'Éducation Nationale, cacophonie, précipitation et manque de temps pour la réflexion semblent devenir la règle générale de fonctionnement. Les chantiers métiers se poursuivent, le nouveau ministre envoie des consignes de rentrée cousues de fausses vérités, de projets intenables, d'évidences professionnelles. Mais il ne dit mot des moyens, du temps nécessaire, et de l'indispensable confiance à accorder aux enseignants.

Rien non plus sur une véritable reconnaissance du métier, sur une revalorisation salariale, sur une image restaurée, sur une véritable formation continue.

La rentrée sera encore difficile avec la mise en place des nouveaux rythmes - sans avoir tenu compte des analyses des écoles qui l'ont expérimentée depuis la rentrée 2013 - ainsi qu'avec des classes toujours aussi chargées.

**Nathalie MAILLET,  
Secrétaire adjointe du SNUipp-FSU 17**

**Compte-rendu de la CAPD du 28 mai**

**p 3, 4 et 5**

**Compte-rendus des stages et RIS organisés par le SNUipp-FSU 17**

**p 6, 7 et 10**

**Les élu(e)s au titre du SNUipp/FSU 17 informent  
toute la profession et défendent  
tous les collègues.**

**Le SNUipp/FSU 17, c'est 6 sièges sur 10 à la CAPD !**

**Toute l'année  
un site à votre service :**

**<http://17.snuipp.fr>**

**Du nouveau pour les projets  
d'école,  
analyse de la circulaire ministé-  
rielle de rentrée, mouvement...**

**Mise à jour 2 fois / semaine**

**sOmmaire :**

- p. 1 : Edito
- p. 2 : Quelques résultats du 1er mouvement
- p. 3 à 5 : Compte-rendu de la CAPD du 28 mai 2014 - Numen et sé curité
- p. 6,7 : Stage RASED - Aggression d'une collègue
- p.8 : Nos priorités pour réussir l'école
- p.9 : Pétition - Le marronnier
- p.10: CR RIS ASH 2nd degré - maladie de Quervain
- p.11 : M@gister
- p.12 : Bulletin d'adhésion 2014/2015

## À l'issue de la 1ère phase du mouvement :

- **1 042** participants,
- **504** collègues ont changé de poste
- **315** sont maintenus sur leur poste d'origine,
- **223** restent sans poste et vont participer au 2ème mouvement. Les barèmes vont de 0.333 à 29.333.

### Des barèmes pour changer de poste :

Voici les fourchettes des barèmes qui ont permis d'obtenir des postes en ville :

La Rochelle élémentaire : 7.286 à 31.972  
maternelle : 15.903 à 47.686

Rochefort élémentaire : 7.333 à 26.333  
maternelle : 31.333 à 35.214

Saintes élémentaire : 1.397 à 33.333  
maternelle : 18.367 à 41.628

Saint-Jean D'Angély élémentaire : 17.333 à 39.333  
maternelle : 19.583 à 28.267

Royan élémentaire : 10. 833 à 27.958

Jonzac : élémentaire : 6.331 à 10. 331  
maternelle : 16.333

Pons élémentaire : 37.828

### Tous les postes obtenus par barème et par commune sur notre site !

Le SNUipp/FSU 17 publie les **résultats de la phase principale du mouvement 2014 sur son site**.

Vous y trouverez aussi **votre affectation personnelle** grâce à votre code SNUipp ainsi que les instructions et autres fiches de suivi pour le deuxième mouvement et la phase d'ajustement.



[snu17@snuipp.fr](mailto:snu17@snuipp.fr)

## Organisation du 2ème mouvement et suites

Une liste des postes non pourvus va être publiée par l'administration. Toutes les personnes restées sans poste vont pouvoir formuler à nouveau 30 vœux **entre le 20 et le 23 juin**. Le SNUipp-FSU17 restera à leurs côtés.

**La CAPD aura lieu le 3 juillet** et nous communiquerons les résultats par téléphone à tous-tes nos syndiqué-e-s et à tous-tes les collègues qui nous enverront leurs coordonnées.

**Enfin, une CAPD d'ajustement aura lieu fin août** pour attribuer les derniers postes. Les personnel-le-s resté-e-s sans poste seront alors affecté-e-s ou mis-es à disposition d'une circonscription en attendant qu'un poste se libère, après les mesures de rentrée ou plus tard dans l'année.



# Compte-rendu de la CAPD du 28 mai 2014



## Déclaration liminaire du SNUipp/FSU 17 :

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

**Pour le SNUipp-FSU 17, le bilan de cette année scolaire est bel et bien négatif.**

Carte scolaire insuffisante,  
Poursuite du gel du point d'indice,  
Réforme des rythmes scolaires chaotique et à marche forcée,  
Pavé dans la mare avec le projet de blocage des promotions,  
« Chantiers refondation » très en dessous des attentes,  
Réforme des programmes scolaires, pourtant prioritaire, renvoyée aux calendes grecques,  
Charge de travail des adjoint-e-s et des directeurs-trices en augmentation constante entraînant de graves dégradations des conditions de travail,  
Projets d'école lourds et redondants, LPC et ECLORE pris sur un temps de concertation déjà épuisé,  
Directeurs-trices n'ayant toujours rien vu sur l'allègement de leurs charges administratives et pas grand-chose -voire rien- pour leurs décharges,  
Frais de déplacement minorés et en quantité insuffisante pour tous les personnels,

Manque de personnels administratifs, sacrifiés au nom de la glorieuse RGPP,  
Absence de communication de la part du Rectorat sur les sommes allouées à l'aide sociale et les heures de DIF,  
Insuffisance du temps de formation initiale avec des étudiants sous pression,  
Absence du retour de la formation continue sur le temps devant élèves.  
Etc, etc...

**L'année scolaire 2013/2014 s'achève donc amèrement dans un peu plus d'un mois, Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Les personnels de l'Éducation Nationale sont plus que déçus et fatigués. Messieurs Peillon et Hamon n'ont toujours pas pris la mesure de leur souffrance, de leur déception, de leur colère et des besoins indispensables à la réussite des élèves.**  
**875 postes n'ont pas été pourvus cette année au concours.**  
**Il n'est peut-être pas trop tard pour ne plus simplement entendre mais prendre réellement en compte ce malaise. Et il faut faire vite !**  
**Le SNUipp-FSU 17 joue et jouera tout son rôle pour que le « changement » tant attendu n'en reste pas là.**

## Ordre du jour

- 1/ Résultats du mouvement principal départemental
- 2/ Modalités d'organisation des animations pédagogiques pour 2014-2015
- 3/ Liste d'aptitude au corps des professeurs des écoles
- 4/ Tableau d'avancement au grade de professeur des écoles hors classe
- 5/ Dispositif d'adaptation des instituteurs et des professeurs des écoles confrontés à des difficultés de santé pour l'année scolaire 2014-2015
- 6/ Questions diverses posées par le SNUipp-FSU 17

### 1/ Résultats du mouvement principal départemental

Des cas particuliers sont présentés mais aucune modification n'est acceptée par l'IA.

Pour information : 2 stagiaires (sur les 67 du concours exceptionnel) ont obtenu un poste (à titre provisoire) au 1<sup>er</sup> mouvement. Il en reste donc 65 pour lesquels des postes vont être prélevés. Ils seront affectés selon leur barème le 26 juin. Lieu : lycée Rompsay.

Le SNUipp-FSU 17 demande que la liste des postes ainsi que leur rang de classement soient connus des

C2 (concours exceptionnel) plusieurs jours avant pour qu'ils puissent se consulter et établir leur liste.

L'IA informe que le RPI Le Douhet / Vénérand est en cours d'élaboration.

### 2/ Modalités d'organisation des animations pédagogiques pour 2014-2015

Les IEN pourront placer **au maximum 2 mercredis après-midi obligatoires. Ils devront donc également en proposer le soir.** Les collègues seront informés des dates de ces mercredis **au moins 2 mois avant.**

Guy Grizet (au titre du Comité d'Hygiène et de Santé et des Conditions de Travail) demande à l'IA de prévoir des temps de formation pour l'écriture des **Documents Uniques** désormais obligatoires. Cela sera réaffirmé en CHSCTD.

(Suite p.4)

**3/ Liste d'aptitude au corps des professeurs des écoles**

**4 collègues** sont concernés en Charente-Maritime. Il y avait 5 demandes. L'intégration se fait au barème. Il reste à peine une vingtaine d'instituteurs sur le département. Il faut espérer que l'intégration dans le corps des PE se prolonge.

**4/ Tableau d'avancement au grade de professeur des écoles hors classe**

Ce point est reporté à la CAPD du 3 juillet car une circulaire du ministère vient de modifier la date de prise en compte de l'échelon (**du 31 décembre, elle passe au 31 août de l'année scolaire.**)

**5/ Dispositif d'adaptation des instituteurs et des professeurs des écoles confrontés à des difficultés de santé pour l'année scolaire 2014-2015**

Il s'agit de l'aménagement du temps de service de collègues ayant des situations particulières comme un handicap.

**6/ Réponse du DASEN aux questions diverses posées par le SNUipp-FSU 17**

**Congé parental et AGS :** Une circulaire applicable au 1<sup>er</sup> octobre 2012 est interprétée de manière différente selon les départements. Il s'agit de prendre en compte le congé parental dans l'AGS ou non. L'administration a demandé des éclaircissements au ministère mais aucune réponse pour l'instant.

**Donc, pour le mouvement 2014, il n'est pas pris en compte mais cette situation sera revue pour le mouvement 2015.**

**Temps partiel :** Le SNUipp-FSU17 souhaite connaître les restrictions et demande des explications quant aux refus de temps partiels sur autorisation.

L'IA parle d'une harmonisation académique concernant les 80% sur autorisation refusés. Il a également refusé des temps partiels sur autorisation sur l'Éducation prioritaire et sur les postes en ASH.

L'argumentation porte sur des besoins particuliers des élèves qui nécessiteraient de la stabilité.

**Ces propos ne sont pas du tout « entendables » pour les personnels.** Rien ne permet de remettre en cause la motivation et l'investissement des enseignants exerçant un temps partiel.

M. Bordignon, IEN ASH, explique que cette permanence de l'enseignant est primordiale en ASH, notamment dans le suivi des dossiers, la communication avec les partenaires et avec les familles. Il estime qu'aucun temps partiel ne doit être autorisé, ni sur la semaine ni même sur l'année.

De plus, à l'heure où l'on crée des postes « + de

maitres que de classes », l'administration avance, à l'inverse, l'argument de la « permanence » de l'enseignant, c'est très contradictoire voire ubuesque.

Le SNUipp-FSU 17 s'insurge contre cette décision qui va à l'encontre de choix de vie des personnels.

**La véritable raison ne serait-elle pas uniquement financière ?** Au final, on va vider l'Éducation prioritaire de personnels motivés et qui connaissent bien le terrain. Idem pour les directeur-trices à qui on refuse ces temps partiels.

**Le SNUipp-FSU 17 demande un groupe de travail sur la question. L'IA accepte.**

**INEAT-EXEAT :** 9 demandes d'EXEAT dont une PES et 123 demandes d'INEAT à ce jour. **Les demandes seront traitées à la CAPD du 3 juillet.** Les EXEAT seront tous accordés.

**Problématique des collègues ayant appris leur passage à la HC après le mouvement**

**Le SNUipp-FSU 17 demande qu'on réfléchisse à la situation des collègues qui doivent renoncer à leur retraite pour bénéficier de leur passage à la HC et qui ont perdu leur poste puisque le mouvement est en marche au moment de l'envoi du contingent par le ministère.** L'IA s'engage à réfléchir à cette question lors du prochain groupe de travail mouvement.

**Problématique du remplacement notamment sur le Sud du département :** Il manque des postes de remplaçants surtout dans la circonscription de Jonzac où les petites écoles à 1 ou 2 classes sont nombreuses et où les conséquences d'une absence sont préjudiciables à la sécurité des élèves et à la qualité de l'enseignement. Tout le monde en est conscient répond l'administration qui mutualise au maximum les moyens des circonscriptions mais cela est insuffisant. L'IA envisage de re-créer des postes de remplaçants à la prochaine carte scolaire.



**Le SNUipp-FSU 17 soulève également le problème des postes de maître G non pourvus.** Il demande que ces postes paraissent à nouveau au mouvement l'année prochaine et rappelle qu'il est urgent d'envoyer des collègues en formation. Il y a également deux postes de psychologues non pourvus.

Concernant les postes de maîtres E non pourvus, nous insistons sur le fait que les enseignants non spécialisés nommés comme « faisant-fonction » ne sont pas en capacité de faire le même travail que les maîtres spécialisés. Ils peuvent permettre de faire du soutien auprès d'élèves en difficulté mais les écoles doivent être informées de cette différence. Il est important que ces supports soient intitulés « soutien » car les collègues qui seront nommés n'auront pas de CAPASH E.

(Suite p. 5)

**Problème des directeurs-trices qui ont des horaires décalés dus aux TAP :** L'IA répond que le directeur-trice n'est pas responsable quand son temps de service est terminé. **Il n'est pas tenu d'être sur place même si d'autres collègues sont en classe.**

Le SNUipp-FSU 17 demande une circulaire au DASEN pour éclaircir les choses. En l'absence du directeur, l'enseignant(e) désigné(e) par le conseil des maîtres ne gérera que les urgences en informant la mairie ou l'ien.

**Neutralisation des vœux des stagiaires pour des postes en ASH :** M. Ripoche explique qu'il n'est pas possible de nommer les stagiaires sur des postes ASH car les conditions doivent être les meilleures possible pour leur titularisation. D'ailleurs, l'administration perdrait au tribunal administratif en cas de litige.

**Le SNUipp-FSU 17 souhaiterait connaître la date de parution d'appel à candidature pour les postes à profils :** Conseillers pédagogiques (temps plein et temps partiel) et autres.

Ce document est prêt à être diffusé répond M. Ripoche.

**Journées de pré-reentrée :** La question de la deuxième journée de pré-reentrée est encore posée à l'IA qui répond qu'il ne peut pas être « hors la loi ». **Nous lui rétorquons qu'encore une fois le travail « invisible » des collègues ne sera pas reconnu, qu'ils seront encore nombreux à être présents dans les écoles avant le premier septembre et que la pré-reentrée après la rentrée est une énormité.**

Réflexion lancée par M. Ripoche au sujet des **postes spécifiques « enfants du voyage »**. L'évolution de cette population et du rôle de l'Éducation Nationale évolue selon lui. Le rôle de ces personnels est, selon M. Ripoche, très proche des fonctions des maîtres E et cela l'amène à penser qu'ils pourraient être rattachés aux RASED. Cette question donnera lieu à un groupe de travail l'année prochaine. Pour le SNUipp-FSU 17, elle nécessite une réflexion large avec tous les partenaires.

Les élu-e-s du personnel  
du SNUipp-FSU 17



## Alerte NUMEN !

Suite à quelques soucis rencontrés par certains collègues et pour plus de sécurité informatique, nous vous rappelons qu'il est important de choisir **un mot de passe qui remplacera votre NUMEN** dans vos différentes connections avec l'administration (intranet, i-pro, etc.)

**Qu'est ce que le NUMEN ?** Le NUMEN est un identifiant national **confidentiel** attribué à tous les personnels de l'Éducation Nationale, titulaires ou non. Cet identifiant est composé de 13 caractères, le troisième caractère et les trois derniers étant des lettres majuscules et non pas des chiffres (attention à la confusion classique entre "O" et zéro). Si vous avez égaré votre NUMEN, il vous faut le demander au service académique qui gère votre carrière (DIPER)

**Comment faire ?** Dans votre boîte de messagerie professionnelle, cliquez sur l'onglet Options. Entrez d'abord votre Numen comme ancien mot de passe et créez un nouveau mot de passe. Il faut l'inscrire 2 fois. Puis cliquez sur « changer le mot de passe »

**Comment le choisir ?** En effet, il s'agit de **définir un mot de passe sûr**, c'est-à-dire qu'un programme informatique ou une personne persévérente ne pourra pas deviner rapidement. Pour cela, insérer des signes de ponctuation et/ou des chiffres, mélanger majuscules et minuscules, remplacer des caractères par d'autres caractères d'aspect similaire, comme zéro (0) pour la lettre « O », le signe \$

pour la lettre « S », @ pour la lettre a, etc. utiliser des traductions phonétiques telles que « 2 » pour « de », « c » pour « c'est », etc.

Il faut éviter d'utiliser un mot seul ou un acronyme figurant dans un dictionnaire, même en l'inversant, des touches séquentielles du clavier (ex : azer), des nombres qui se suivent, plusieurs fois les mêmes caractères. Évitez aussi les informations personnelles (nom, prénom, date de naissance, etc.... que ce soient les vôtres ou celles d'un proche)

## MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE

Nous vous rappelons que toutes les informations professionnelles arrivent dans vos messageries (Prenom.Nom@ac-poitiers). Il vous est possible de les transférer directement sur votre adresse de messagerie personnelle pour éviter d'oublier de consulter cette boîte.

**Procédure :** après connexion au webmail, la page s'ouvre sur la "boîte de réception". Cliquez sur l'onglet "Options" puis sur "Transfert" (colonne de gauche) puis cochez la case "Activer le transfert automatique". Ensuite, indiquez l'adresse de votre messagerie personnelle. N'oubliez pas d'enregistrer ces modifications !

Au sein de votre boîte personnelle, vous pouvez créer un dossier afin d'y regrouper tous les messages provenant de "ac-poitiers.fr" (à l'aide d'un filtre par exemple).

**Si nécessaire, demandez de l'aide à votre conseiller TICE.  
Il est là aussi pour aider.**

## STAGE RASED : 37 collègues pour parler métier

Le SNUipp-FSU17 a organisé un stage réunissant 37 enseignants des RASED du département. Il s'agissait de faire le point sur la situation des équipes, leur fonctionnement, leurs difficultés mais aussi de prendre connaissance et débattre de l'avancée des réflexions au niveau ministériel.

### **1/ Le bilan de fonctionnement qui en résulte est assez désastreux.**

Bien sûr, on constate que les RASED de Charente-Maritime ont beaucoup moins souffert que dans d'autres départements de la casse de ces dernières années. Il reste cependant un manque cuisant de formation, notamment sur l'option G. Ceci explique d'ailleurs que 10 postes restent vacants à l'issue du mouvement départemental.

Sur le terrain, il existe d'énormes écarts entre les circonscriptions :

- De nombreux RASED sont incomplets et certains collègues se retrouvent même isolés.
- Le nombre d'écoles et d'élèves varie. Dans certaines circonscriptions, **il paraît urgent de réviser le découpage des RASED**. Pour la plupart, les demandes d'aides sont si nombreuses que les collègues ont l'impression de faire du saupoudrage et se sentent donc inefficaces. Ils déplorent également que cette situation abîme l'image de leur travail.
- Alors que certains ont des moyens de fonctionnement corrects (frais de fonctionnement, ordinateur portable, téléphone, **salles spécifiques** pour chacune des spécialités), d'autres n'ont rien ! Ils sont bien souvent obligés d'aller réclamer ces moyens auprès des mairies ou des communautés d'agglomération. La position particulière de ces enseignants est mal comprise par les mairies et l'Education Nationale ne joue pas suffisamment son rôle pour établir le lien.
- Alors que certains IEN proposent un pilotage construit, réunissant les différents RASED dans des groupes de régulation, établissant une ligne générale, d'autres laissent les équipes naviguer à vue et d'autres encore, accordent peu de confiance et cumulent les injonctions souvent incohérentes et inadaptées .
- **À part les RASED de centre-ville, toutes les équipes ont largement dépassé les kilomètres défrayés.** Ils ne connaissent pas toujours l'enveloppe de départ qui est, de toute façon, insuffisante ! Pourtant, la loi exige que ces frais soient pris en charge et les collègues doivent alors effectuer des démarches lourdes pour obtenir ces remboursements.

**2/ Discussion sur les aides personnalisées instaurées depuis 2008 dans les écoles.** Elles se révèlent inutiles auprès des enfants en grande difficulté. L'idée de travailler en petits groupes pouvait laisser penser à certains enseignants qu'ils pourraient résoudre une partie des difficultés d'autant que les IEN n'ont pas laissé le choix.

**Le passage aux APC n'a pas modifié suffisamment les points de vue** et certains IEN continuent d'y voir une copie intégrale de l'aide personnalisée ce qui va à l'encontre de la note de service du ministère. Le rapport de force est utile et le SNUipp-FSU 17 veille et défend les collègues qui rencontrent ce type de pression.

### **3/ Intervention d'un délégué du SNUipp national sur les fiches métiers :**

Les RASED n'ont jamais connu de période idyllique dans leur travail même s'il y a eu des conditions plus confortables. Il faut toujours convaincre.

**Pourtant, ils permettent un « pas de côté » à des enfants en souffrance dans la classe.** L'arrivée des neurosciences qui apparaissent comme magiques n'a rien arrangé.

Le GFEN, l'ICEM et autres mouvements pédagogiques défendent l'aide de l'enfant au sein de la classe. De nombreux collègues considèrent encore que l'enfant va perdre un temps d'apprentissage en sortant de la classe. C'est vrai que sortir des petits groupes de la classe n'est pas toujours une réponse satisfaisante et cohérente. Il existe une grande disparité de pratiques sur le territoire, des besoins différents selon les secteurs et des postures professionnelles variées, notamment selon les formations dispensées.

**C'est une des raisons pour lesquelles il est difficile de parler au nom des RASED.** Les associations représentent un pôle militant de la profession. Il faut aussi convaincre les hiérarchies intermédiaires et prouver l'efficacité des RASED. Le rapport de l'Inspection Générale montre qu'aucune évaluation sérieuse n'a jamais été menée, notamment sur les questions de prévention.

La fiche métier était nécessaire pour établir un cadrage national, notamment sur le redécoupage du territoire.

La place de maîtres G dans les pôles devrait permettre de réaffirmer leur rôle indispensable et obliger à accroître leur nombre.

Les rapports de l'IG montrent que les RASED com-

plets parlent plus entre eux qu'avec les enseignants ordinaires, extériorisant ainsi la difficulté par rapport à la classe.

Fallait-il déterminer un secteur en fonction d'un nombre d'enfants ? Non, les milieux socioculturels et géographiques déterminent des besoins différents.

#### **4/ Pôle de circonscription et fiches métiers**

Territoire infra-circonscription et antenne n'ont pas les mêmes significations partout. Le pôle de circonscription doit clarifier certaines choses :

- L'IEN se retrouve vraiment le pilote et doit faire fonctionner son réseau, prendre les décisions politiques, faire des choix, prendre conscience des km à parcourir en ayant une véritable connaissance du terrain, donner du sens à l'action du réseau, définir les situations d'urgence et les moyens d'intervention.
- Tous les membres, y compris le maître E doivent être réunis et utiliser ce pôle pour faire remonter les besoins plus facilement. Ces notions ont été défendues par le SNUipp-FSU. Elles existaient depuis 2009 mais cela ne fonctionnait pas. Il faut définir ce qu'est le pilotage, comment et pourquoi le revendiquer : par une lettre de cadrage, par des réunions chaque trimestre, par des regroupements de réseaux à chaque problématique importante.

Les maîtres E sont appelés à intervenir majoritairement dans les classes. Mais il n'est pas possible de privilégier certains types d'organisation pédagogique. C'est le projet spécifique de l'enseignant spécialisé, répondant au besoin, validé par le conseil

des maîtres qui prévaut. Le lieu choisi (dans ou hors la classe) fait partie du choix pédagogique déterminé.

Les maîtres G doivent rester dans l'école et leurs interventions auprès des élèves ne doivent pas être remises en cause. Son positionnement à l'échelon de la circonscription ne semble pas cohérent avec son rattachement administratif à l'école. Il ne peut agir au niveau de la circonscription si on veut conserver son rôle de rééducation qui nécessite du temps auprès des élèves. Il ne pourrait alors travailler que dans l'urgence et son expertise perdrait tout son sens.

Le psychologue n'est pas tellement concerné par la fiche métier, sauf en cycle 3. Il reste membre du RASED. La circulaire n'annule pas celle de 2009 concernant le handicap et le lien avec la MDPH.

Le SNUipp-FSU 17 a lancé une enquête sur les conditions matérielles des différents RASED. Il ne manquera pas d'en faire connaître les résultats aux IEN et au DASEN.

**Nous remercions  
les collègues  
pour leur participation  
à ce stage.**

## **Une collègue agressée devant son école.... par des parents**

On s'inquiète pour un élève, on fait une information pré-occupante à la DTAS (Délégation Territoriale d'Action Sociale), l'assistante sociale va voir la famille concernée et les parents reviennent vous insulter et vous menacer.

L'IEN conseille de porter plainte, les gendarmes hélas sont peu enclins à enregistrer une plainte pour des gros mots, quelques menaces et un doigt agressif.

Qui dort mal, qui revient à l'école la boule au ventre, qui est la victime ? L'enseignant-e !

L'école focalise le mal être des familles, leur détresse, voire leur naufrage. Les enseignants en général et les directrices/directeurs en particulier en payent les pots cassés .

#### **Nos conseils :**

**Prévenir son IEN** , joindre l'Autonome de Solidarité, dé-

poser une *main courante* à la police ou à la gendarmerie et informer le SNUipp-FSU 17.

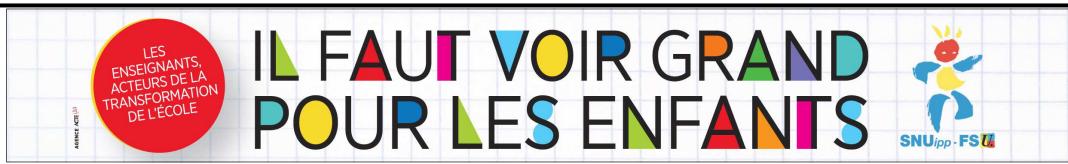
**Ces actions simples peuvent faire reculer l'agressivité des familles.** Un avocat de l'Autonome peut aider à rédiger la plainte pour qu'elle ne tombe pas aux oubliettes. Avant cela il peut aussi écrire une lettre de « recadrage » à la famille qui souvent fait son effet. Il en est de même en ce qui concerne l'IEN qui doit être actif pour soutenir la / le collègue

Fragilisé face à ce type d'agression il ne faut pas hésiter à faire appel à la cellule d'écoute psychologique de la MGEN (05 46 30 30 90) et au SNUipp-FSU17 (05 46 42 52 26)

**Jean-Michel SERVANT**

## **PÉTITION**

**Pour la réussite de tous les élèves...**



Faire réussir tous les élèves constitue notre engagement quotidien et la mission qui nous est confiée par la nation. Depuis deux ans, nous attendons les moyens concrets pour répondre à cette ambition. Or, le ministère a choisi de donner la priorité à une réforme des rythmes comme levier principal de la lutte contre l'échec scolaire et de la réduction des inégalités. Tout a été fait à l'envers. En étant soumise à la volonté des municipalités guidées par les contraintes du périscolaire et de leurs capacités inégales de financement, cette réforme relègue au second plan le temps de l'école pour les élèves et la prise en compte des demandes des enseignants. Il est incompréhensible que la révision des temps et celle des programmes scolaires (repoussée à 2015 pour la maternelle et 2016 pour l'élémentaire) n'aient pas été traitées ensemble.

On reste donc encore loin d'une réforme qui permette de construire un projet cohérent pour la réussite des élèves, recueillant l'adhésion de la communauté éducative. Les difficultés rencontrées cette année (inégalités territoriales, non gratuité, partage des locaux, confusion des rôles...) vont s'étendre. L'Éducation nationale doit reprendre la main. La semaine scolaire doit s'organiser selon un cadrage national avec des possibilités de dérogations émanant des conseils d'école dans l'intérêt du service public d'éducation et non selon le bon vouloir des collectivités locales. Il n'est pas acceptable que la liberté de choisir ses horaires laissée à l'enseignement privé puisse, localement, mettre l'école publique en difficulté.

C'est pour cette raison que nous continuons de demander la « non généralisation » de cette réforme, la suspension de sa mise en œuvre partout où les équipes enseignantes l'estiment nécessaire et une réécriture complète du décret Peillon.

### **... les priorités sont ailleurs !**

La réforme des rythmes n'était pas la priorité. Pour nous, les priorités sont ailleurs. Il est plus que temps de traiter des vrais enjeux de l'école publique: les conditions d'apprentissages des élèves et les conditions de travail des personnels avec des créations de postes à la hauteur des ambitions.

### **Il y a des urgences !**

**La diminution des effectifs par classe, le renforcement conséquent des moyens de remplacement et de l'aide aux élèves présentant des difficultés** sont aujourd'hui des nécessités incontournables. La réussite des élèves, l'amélioration des conditions de travail passent aussi par **du temps dégagé** pour les enseignants pour les travaux pédagogiques, la rencontre avec les parents... Pour cela, **l'organisation des 108 heures doit être totalement revue avec la fin des APC.**

Le ministère doit rétablir **une formation continue répondant aux besoins professionnels** des enseignants qui a quasiment disparu.

Notre école a besoin d'enseignants formés, reconnus, exerçant leur métier dans des conditions satisfaisantes et sereines et rémunérés à la hauteur de leur niveau de qualification. Dans un premier temps, **rémunérations et perspectives de carrière doivent être alignées sur celles des enseignants du second degré.**

D'ores et déjà, la prochaine rentrée se prépare dans des conditions qui ne permettront pas d'améliorations pour l'école et ses personnels.

**C'est une alerte sociale que nous lançons dès à présent pour la rentrée prochaine.**

Nous construirons les actions nécessaires. Pour nous, la question d'une grève nationale est posée.

**Moyens pour l'école, conditions de travail, salaires, le ministre doit maintenant répondre aux préoccupations et aux exigences des enseignants des écoles.**

## ***Nos priorités*** pour réussir l'école !



## Pétition à Envoyer à votr<sup>e</sup> section départemental<sup>e</sup> du SNUipp-FSU.

## Un nouveau marronnier pour montrer les enseignants du doigt ?

*Quand, au hasard des articles de notre journal d'information local, on découvre la mauvaise foi criante d'une journaliste et l'absence totale d'analyse et d'objectivité, la moutarde nous monte au nez !*

*Nous partons du principe que tous les lecteurs sauront faire la part des choses et que nous ne pouvons pas répondre à toutes les attaques dont les enseignants sont victimes... Que ce type d'article acerbe et sans intérêt ne mérite aucun droit de réponse... Et pourtant, si personne ne dit mot... comment ces soi-disant journalistes pourraient-ils progresser ?*

« Chères familles,  
Nous, enseignants, sommes vraiment  
désolés pour ces mamans qui atten-  
daient tant leur petit cadeau fait à  
l'école juste pour elle mais aussi pour  
tous les papas qui n'avaient pas prévu  
le coup et n'avaient donc pas pensé au  
bouquet de fleur pour compenser ce  
manque terrible !

Tous les ans les enseignants, surtout à l'école maternelle, se demandent ce qu'ils vont pouvoir faire fabriquer aux enfants (ou aux ATSEM) pour faire

plaisir à leur maman tout en répondant à un objectif pédagogique, parce que, ne l'oublions pas, c'est là leur

De plus en plus souvent, il faut aussi prendre en compte les diverses situations familiales pour éviter les im-pairs, les mécontents, ou pire !

Et cela recommence pour la fête des pères créée en 1952... et pourquoi pas celle des grand-mères ajoutée en 1987... celle des voisins, etc. Certaines écoles ont choisi de fêter la fête des parents... d'autres ont finalement renoncé... Et alors ?

La frustration est-elle si grande que les parents puissent oublier toutes les activités mises en place par les enseignants ? Toutes les réalisations que leurs enfants rapportent au fur et à mesure de l'année scolaire, les cahiers remplis de dessins, les photos des sorties et des évènements, la semaine de l'école maternelle, le Carnaval, la chorale, la fête de la musique, la fête de fin d'année, l'exposition temporaire...

Rappelons-le : aucun texte n'oblige les enseignants à faire réaliser quoique ce soit à qui

**que ce soit pour quelque fête  
que ce soit.**

C'est juste une sorte d'habitude prise depuis le début du XXème siècle dans les écoles du 1<sup>er</sup> degré, une initiative individuelle d'enseignant -e à renouveler chaque année en essayant de ne pas refaire faire la même chose que l'année d'avant...

Mais l'objectif de cette fête, pour célébrer la mère de famille courageuse et méritante, celle qui a perdu un enfant à la guerre, celle qui a mis au monde beaucoup de petits, est, chacun peut le comprendre, bien dépassé. Cette fête est inscrite au calendrier depuis 1945... et alors ?

Son organisation a été assignée en 2004 au ministère de la famille... pas celui de l'Éducation Nationale ! »

***Respectons donc le choix de chacun et de chacune.***

Nathalie MAILLET

## ASH second degré (EREA, SEGPA, ITEP, ULIS etc...) : le SNUipp-FSU 17 à l'écoute des revendications

Une réunion d'Information Syndicale dédiée aux collègues PE exerçant dans le second degré s'est tenue le mercredi 14 mai dernier dans les locaux de la FSU à Saintes.

**Plus de quinze collègues se sont déplacés autour de notre invité du SNUipp National, Bernard VALIN, responsable du secteur SEGPA.**

Celui-ci nous a fait un rapport détaillé des réflexions, des avancées et des inquiétudes liées à deux rapports ministériels traitant respectivement de la grande difficulté scolaire et de l'ASH/EREA.

Les « chantiers des métiers » initiés par V. Peillon pour donner un cadre aux négociations concernant tous les personnels. (Obligations de service, redéfinition des missions, paiement des indemnités etc...) doivent déboucher sur un décret SEGPA/EREA à mettre en œuvre à la rentrée 2015.

**Il est évident que pour l'ensemble des collègues présents, comme pour Bernard VALIN, il existe un « rabotage » des effectifs de SEGPA dans les départements pour arriver à 3% maximum des effectifs des élèves scolarisés en collège et cela avec une politique plus ou moins expéditive.** Les sixièmes SEGPA ferment à tour de bras dans certaines académies jusqu'à leur disparition programmée, rendue hélas légitime par la création du nouveau cycle (CM1, CM2, 6<sup>ème</sup>)...

Les cours doubles se multiplient, les réorientations se complexifient, les ateliers se "chargent" ... Quid du traitement bienveillant à l'égard des élèves à besoins particuliers ?

Quant aux EREA, l'objectif est l'internat total dans tous les établissements avec remplacement des enseignants éducateurs par des AED et l'obligation de mixité ce qui provoquera des situations de fermetures dues à un manque de moyens pour l'adaptation aux nouvelles normes. Pourtant, on constatait déjà un manque cruel de structures (SEGPA, EREA, UE et ULIS) de proximité.

La deuxième partie de réunion a été consacrée à l'état des lieux en Charente-Maritime : à la difficulté d'enseigner dans ces établissements s'ajoutent des effectifs au-delà des préconisations officielles, le manque criant de moyens et des relations parfois difficiles avec les principaux ou directeurs d'établissements...

Le SNUipp-FSU 17 restera à l'écoute des collègues en souffrance et n'hésitera pas à aborder ces questions auprès du DASEN, de l'IEN ASH et à engager, si nécessaire, une démarche revendicative.

**Pour le secteur ASH second degré, Peggy RUSSO,**

**Enseignante spécialisée à la SEGPA de ROYAN**

### Enquête santé au travail : Maladie de Quervain maladie professionnelle ?

Au cours d'une réunion de directrices / directeurs d'école il est apparu, lors d'une discussion informelle que 4 collègues (sur la trentaine présents) ont une tendinite du poignet dite ténosynovite de Quervain.

Cette tendinite se caractérise par une douleur au poignet et à l'avant-bras (coté radius) dès que l'on écarte le pouce de la main. Il devient alors difficile d'effectuer une préhension ferme ou une torsion de la main. Elle est plus fréquente chez les femmes, les hyper-laxes en particulier. Elle est due à des gestes tels que pincer, serrer, manipuler de petits objets, utiliser des ciseaux, faire des mouvements répétitifs...

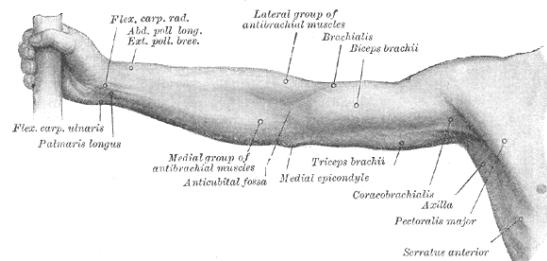
Quels traitements ? D'abord on pose une attelle pouce / poignet pour réduire les mouvements responsables de la maladie, des anti-inflammatoires

peuvent être prescrits, enfin une intervention chirurgicale peut être nécessaire pour dégager les tendons atteints.

Le SNUipp-FSU a donc décidé de mener une enquête auprès de vous.

Si vous avez ce type de symptômes, si on vous a diagnostiqué la maladie de Quervain, merci de nous informer ([snu17@snuipp.fr](mailto:snu17@snuipp.fr)) afin de porter, si nécessaire, cette information auprès du CHSCT et de faire reconnaître cette maladie comme maladie professionnelle.

**Jean-Michel SERVANT**



## M@gister, ou la technologie au secours d'une profession en perdition !

Émilie, enseignante confirmée à ce jour...

« Aujourd'hui, j'ai participé à une expérience hors du commun: je me suis formée avec mon écran 11 pouces. J'ai appris que ma motivation, mon organisation et la formulation de mes objectifs étaient les éléments essentiels pour la réussite de ma formation. Moi qui croyais bêtement que le contenu de la formation était aussi important...

Au moins, je saurai quoi dire à mes élèves lorsqu'ils ne comprendront pas quelque chose : « tu n'es pas assez moti-

vé, revois tes objectifs !!! » (Ça va me faciliter la tâche et me permettre de moins me prendre la tête sur des questions pédagogiques, c'est toujours ça de pris...)

J'ai aussi découvert que la formation M@gister ne serait pas du tout déshumanisée et que je ne serai pas toute seule : c'est le monsieur qui me l'a expliqué après que j'ai coché les cases (d'ailleurs, j'ai compris que j'avais mal répondu parce que mes réponses ont été colorierées en rouge...). Heureusement qu'il était là, le monsieur, je suis bécasse quand même!

Ensuite, il a fallu que je poste un message sur le forum pour que ma participation à cette heure magique soit validée...J'espère que je n'ai pas mal répondu quand j'ai dit que "puisque il fallait que je poste un message, je postais un

message". C'est ce qu'on me demandait non ?

Enfin, j'ai "évalué" le dispositif. Chouette ! On me demande mon avis ! J'ai donc écrit les points négatifs auxquels je pensais...Ne trouvant pas de point positif, je n'ai rien écrit dans la case. Je n'aurais pas dû, c'était OBLIGATOIRE...oups, pardon monsieur de M@gistère. Aucun, ai-je écrit.

Un beau moment !

Je plains les personnes qui ne maîtrisent pas internet ou l'informatique, je plains celles et ceux qui doivent s'occuper de ce « machin », je plains les élèves dont les enseignants ne bénéficieront que de ces formations qui n'en sont pas.

À vos claviers pour de nouvelles aventures ! »

Émilie MURGALÉ

### Quelques réflexions de collègues sur les plateformes :

- « Une chose est sûre, je vais devoir y passer davantage de temps que le temps indiqué. »
- « Je trouve beaucoup plus intéressant le travail en équipe. »
- « Former les enseignants par le biais des technologies informatiques est une bonne idée mais cela ne devrait pas remplacer les formations classiques où il est bien plus facile d'avoir une interaction entre les participants et donc un échange plus productif. »
- « Ah ces profs qui ne savent pas s'organiser ni se questionner... heureusement m@gister est arrivé ! »
- « La formation par des pairs doit être conservée, pourquoi être tributaire d'un ordinateur ? »
- « Moi j'ai plus d'ordinateur à la maison et celui de l'école n'est pas disponible. »

### INFO pratiques

Sur la page profil de M@gister, vous pouvez modifier les méthodes de réception des messages des groupes. Par exemple, pour ne plus recevoir sur vos boîtes personnelles.

### Vous pouvez également cacher votre adresse mail...

Si vous laissez en état, vous recevrez les notifications des collègues de votre groupe de formation à votre adresse professionnelle.



### M@gister, ce qu'en dit le SNUipp-FSU national

À l'occasion du CSE, le SNUipp-FSU demande des garanties dans le processus de mise en œuvre de M@gister et que soient explicités les choix pédagogiques et didactiques retenus dans la construction des modules de formation.

M@gister, c'était « la » nouveauté annoncée à la rentrée par le ministre en matière de formation continue pour les enseignants des écoles... Au delà des problèmes de confidentialité et d'opéra-

tionnalité que le ministère, à la demande du syndicat, s'est engagé à corriger, restent des zones d'ombre à dissiper au plus vite.

#### Indispensable concertation

De fait, alors que les difficultés techniques semblent aujourd'hui mobiliser les énergies, des interrogations lourdes passent au second plan. « *Quelle plate-forme pour quels usages ? À quels besoins répond le dispositif ? Comment sont opérés les choix pédagogiques et didactiques qui président à la construction des modules de formation ? Les conditions pour que les utilisateurs intègrent les contenus à leurs pratiques de classe sont-elles anticipées ? Les formateurs disposent-ils des ressources nécessaires ? ...* » Autant de sujets sur les-

quels une réflexion de fond doit être menée. Le SNUipp a demandé que le ministère garantisse transparence et concertation, des conditions indispensables à une mise en œuvre réussie du dispositif.

#### Distance...et proximité

La formation est une priorité, un levier incontournable pour permettre aux enseignants d'échanger, de réfléchir, de faire évoluer leurs pratiques et de mettre à jour leurs connaissances alors que de nouveaux programmes vont voir le jour. Si M@gister peut participer de cette ambition, il ne peut être la seule réponse à l'urgence de remise en forme de la formation continue, en présentiel notamment, dont l'importance est reconnue par tous et doit être développée.



# Bulletin d'adhésion SNUipp-FSU 17 - 2014/2015



## SITUATION PERSONNELLE

Mr, Mme, Mlle Nom : ..... Prénom : .....

Nom de jeune fille : .....

Né(e) le: ...../...../.....

Adresse personnelle : .....

Ville : ..... Code postal : .....

.....

Portable : .....

Courriel : .....

Nouvel(le) adhérent(e) :

- oui  non  
 Actif  Retraité(e)

**66 % de votre cotisation  
est déductible de vos impôts !**

Ech	Instit	PE	H classe
3		117	
4		123	
5		132	208
6	118	140	224
7	120	149	234
8	126	159	
9	133	170	
10	141	183	
11	154	197	

Étudiant :

PES = 80 €

Étudiant = 20 €

## SITUATION ADMINISTRATIVE

Titulaire  Stagiaire  Temps complet  Temps partiel .....%

Autres cas (CLM, CLD...) : .....

- sortie IUFM : ...../...../.....
- Corps  PE  Instituteur  PEGC
- Fonction (adjoint, directeur, ZIL...) : .....
- Établissement (nom et adresse) : .....
- Échelon : .....
- Classe normale  Hors-classe

Montant de la cotisation annuelle (voir grille + majo) : ..... €

**Attention ! Ajouter le montant de la grille avec les majorations éventuelles !**

## MAJORATIONS DE COTISATION :

RASED, ASH, PEMF : ajouter 7 €

Conseiller pédagogique : ajouter 7,50 €

Direction 2/4 classes : ajouter 6,50 €

Direction 5/9 classes : ajouter 10 €

Direction 10 classes et + : ajouter 12 €

Direction école d'application : ajouter 12 €

Direction SEGPA, EREA : ajouter 13 €



## Modalités de paiement:

Je paye ma cotisation syndicale au moyen d'un ou plusieurs chèques (nbre chèques : .....)  
(indiquez au dos les **mois** de dépôt souhaités) libellé(s) à l'ordre du SNUipp 17 (maxi : 9)

- Je choisis le paiement fractionné de ma cotisation syndicale par prélèvements automatiques (majoration de 0,40 € par prélèvement pour frais bancaires) en :
- ..... prélèvements au 5 du mois (9 maxi. en fonction des mois restants ; **dernier le 5 juin 2015 au plus tard**)

Date : .....

Signature : .....

- Temps partiel / mi-temps : cotisation à calculer au prorata de la cotisation plein traitement (minimum 74 €)
- Congé parental, disponibilité : 74 €
- Congé formation : 85% de la cotisation plein traitement

## RETRAITÉS

- Instits, PE 8<sup>ème</sup>(indice < 540) = 95 €
- PE 9<sup>ème</sup> et + (540<indice <660) = 106 €
- PE Hors cl (indice > 660) = 120 €

**Je me syndique au SNUipp afin de contribuer** : à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'éducation, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U.

## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENTS (+ joindre un RIB, RIP ou RICE)

### DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE

NOM, prénoms : .....

Adresse : .....

Tél : .....

### DÉSIGNATION DE L'ORGANISME FINANCIER

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'École et Professeurs de Collège de Charente Maritime  
SNUIPP 17

### Établissement teneur du compte à débiter

Nom : .....

Adresse : .....

.....

\*Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Informatique et Liberté : Le SNUipp / FSU pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour m'adresser ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés conformément aux articles 26 et 27 de la Loi du 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

N° national d'émetteur 

4	3	1	9	7	1
---	---	---	---	---	---

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessus. En cas de litige sur le prélèvement je pourrai faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

À ..... Le .....

Signature :